

Dix questions à...

Ghislain Desjardins

gestionnaire des relations avec les médias et le public
Bureau du vérificateur général du Canada



Le Bureau du vérificateur général du Canada en bref...

Historique

En 1878, les fonctions du tout premier vérificateur général du Canada, **John Lorn McDougall**, consistent à approuver ou refuser l'émission de chèques et à examiner les opérations du gouvernement fédéral. À partir de 1931, les fonctions du vérificateur général porteront strictement sur le travail de vérification.

Rôle

Source indépendante et fiable, le Bureau du vérificateur général est chargé d'examiner l'usage par le gouvernement des fonds publics et d'en faire rapport au Parlement.

Les vérificateurs depuis 2001

Michael Ferguson, nommé par le Parlement canadien en novembre 2011, est originaire du Nouveau-Brunswick où il a occupé successivement les fonctions de vérificateur général de la province et de sous-ministre des Finances.

Excellente communicatrice, dotée d'une mémoire exceptionnelle et d'une intelligence hors du commun, **Sheila Fraser** a occupé la fonction de vérificatrice générale du Canada de 2001 à 2011. On se souviendra que sous sa gouverne fut réalisé l'audit du Programme de commandites qui donnera finalement lieu aux travaux de la Commission Gomery.

Après un parcours atypique de onze ans dans le monde des communications, ce boulimique d'actualités, allergique à la routine, se charge dorénavant des relations avec les médias et le public au Bureau du vérificateur général du Canada.

Info-capsules, revue de presse, avis aux médias, communiqués, conférences de presse, conseils stratégiques, questions et réponses, surveillance et analyse des médias : jalons du quotidien imprévisible d'un porte-parole.

« Parler beaucoup est une chose, parler à bon escient en est une autre. » - Sophocle

1. Ghislain Desjardins, vous êtes responsable des relations avec les médias et le public au Bureau du vérificateur général du Canada, en quoi consiste votre travail?

Ma tâche principale consiste à répondre aux demandes des journalistes et à celles du public, le cas échéant. Notre politique est de répondre la journée même.

De cette responsabilité première découle toutes les autres tâches : je supervise une équipe en charge de l'organisation de huis clos, de conférences de presse, de la surveillance des médias et de l'envoi de communiqués de presse. Je vois à l'embauche de consultants pour la préparation requise par nos auditeurs qui auront à rencontrer les médias lors des huis clos.

Le jour du dépôt d'un rapport par le vérificateur général, j'accompagne celui-ci à toutes les entrevues que notre équipe a coordonnées au préalable. De plus, quelques jours avant la conférence de presse, une équipe d'environ sept ou huit personnes est créée pour s'occuper de la logistique, de l'audio-visuel, de la nourriture, de la sécurité, etc. Le jour même, ils sont environ une douzaine à s'assurer que les journalistes ne manquent de rien.

2. Quel est la nature des liens que vous avez développés avec les médias au cours des dernières années?

Avec la concentration des médias, le nombre de journalistes diminue. Pour moi, c'est plus facile de les connaître et d'ailleurs, j'interagis régulièrement avec eux. Je peux ainsi m'adapter à leurs besoins. Certains sont spécialisés, par exemple, en environnement, d'autres en fiscalité. Comme la consigne de notre bureau est de faire preuve d'ouverture et d'être disponible, les médias nous perçoivent donc comme une très bonne source d'information.

Au niveau personnel, je dirais que mes relations avec le monde des médias deviennent de plus en plus cordiales au fil des ans. Je connais les exigences des journalistes et des réalisateurs d'émissions de radio ou de télévision et eux connaissent et acceptent les conditions du Bureau du vérificateur général du Canada. Nous ne participons jamais à des discussions télévisées et à des émissions de radio qui mettraient en vedette d'autres personnes ou qui feraient intervenir les auditeurs. Pour nous, l'objectivité et notre indépendance sont au cœur même de notre rôle, de notre mandat et de toutes nos stratégies de communication.

3. Quelle est la stratégie de communication que vous employez lorsque vous diffusez un rapport du vérificateur général du Canada?

Les communiqués sont rédigés par la directrice de la rédaction des rapports en collaboration avec les équipes d'audit. Notre défi est de bien communiquer l'essence même d'un audit à toutes les étapes du processus de communication.

De mon côté, je vois à la diffusion des communiqués. Notre liste d'envois est constituée principalement des journalistes de la Tribune de la presse parlementaire canadienne.

De plus, nous utilisons les médias sociaux, principalement Twitter. Nous pouvons ainsi faire des liens vers les communiqués de presse qui sont disponibles sur notre site Web.

J'utilise aussi mon compte personnel Twitter pour entretenir des relations avec environ 400 journalistes et organisations médiatiques au Canada.

4. Quelle est la vérification la plus controversée que vous ayez eu à défendre?

Je suis dans ce poste seulement depuis 2008. La plus grande controverse est certainement celle liée à l'annonce de Mme Fraser concernant un audit de l'administration de la Chambre des communes et du Sénat avant la fin de son mandat. La dernière remontait à 1991. Sa demande a été mal interprétée par quelques parlementaires et quelques médias. Certains croyaient qu'il s'agissait d'un audit de leurs dépenses.

Pour le Bureau du vérificateur général, il était plutôt question d'évaluer les systèmes financiers comme instrument de contrôle des dépenses, mais aussi la sécurité, les technologies de l'information de la Chambre des communes et du Sénat. Notons que les parlementaires bénéficient d'un budget annuel d'environ 555 millions de dollars.

L'été dernier, j'ai passé beaucoup de temps au téléphone à expliquer aux journalistes la portée de cet audit. Finalement, grâce à l'appui du public, les parlementaires ont accepté de collaborer.

5. Êtes-vous satisfait de l'usage que le public fait de votre site Internet?

Nous ne recevons pratiquement jamais de plaintes concernant la disponibilité et l'accès à l'information sur notre site Internet. Pour nous, il s'agit d'un élément positif.

La journée du dépôt d'un rapport, notre site est bien entendu très achalandé. Au cours des dernières années, nous avons amélioré nos services Internet. Désormais, si vous le désirez, vous pouvez recevoir un avis par courriel dès qu'un rapport est publié.

Notre objectif est de rendre l'information plus accessible. Nous tentons d'écrire nos publications dans un style qui facilite leur compréhension par la population canadienne.

6. Comment pouvez-vous assurer votre indépendance dans vos communications avec les citoyens/citoyennes du Canada alors que vous êtes un fonctionnaire?

Les employés du Bureau du vérificateur général ont comme tous les fonctionnaires un devoir de réserve. Nous ne pouvons nous permettre de dire quoi que ce soit qui pourrait nuire à notre indépendance. Nous sommes 650 employés à appliquer la même règle.

Le fait d'être apolitique, non partisan, de fournir une information objective et de rendre compte aux parlementaires; tout cela s'inscrit dans une démarche globale.

7. Est-ce que le gouvernement reçoit une copie de vos rapports avant qu'ils ne soient rendus publics?

Oui, il y a deux ébauches préalables au rapport final.

Vingt semaines avant la date de publication, il y a l'ébauche du directeur principal de la vérification. Elle est envoyée aux ministères qui ont fait l'objet de la vérification pour qu'ils prennent connaissance des faits. Cela permet de valider nos rapports de vérification et les recommandations proposées.

La deuxième ébauche est envoyée aux sous-ministres des ministères concernés neuf semaines avant la publication du rapport final. Ici encore, il s'agit de valider les faits présentés dans le rapport. Ce n'est pas un processus de négociations; il n'y a pas de

compromis. La question est la suivante : « Voici le rapport; voici ce qu'on a trouvé, est-ce qu'on a raison? Est-ce que les faits présentés sont justes? »

Par mesure de courtoisie, on invite également les ministères à lire les communiqués de presse quelques jours avant la publication des rapports.

8. Comment déterminez-vous le sujet de vos enquêtes?

Nous avons un processus de planification en place. Les équipes d'auditeurs et les auditeurs généraux adjoints établissent les grandes priorités pour les 5 prochaines années. Le Bureau du vérificateur général réalise entre 25 et 30 audits de performance par année.

Il est très important de bien choisir les audits qui seront réalisés. Nous avons un certain nombre d'auditeurs et un budget à respecter. Nos ressources sont limitées. Nos sujets d'enquête doivent donc avoir une incidence sur la vie des Canadiens et des Canadiennes. Certains audits se font plus rapidement que d'autres, mais il faut généralement compter entre 12 et 18 mois pour mener un audit. Le Bureau du vérificateur général a le droit d'accepter ou de refuser les demandes des parlementaires ou toutes autres demandes.

9. Arrive-t-il que des fonctionnaires vous contactent pour porter à votre attention des problèmes de gestion au sein de leur organisation?

C'est très rare. Les problèmes qui sont portés à notre attention proviennent de nos agents de liaison qui, eux, sont en contact avec les différents ministères. Le Bureau du vérificateur général est quand même à l'écoute des fonctionnaires et des citoyens.

Prenons l'exemple de l'ex-commissaire à l'intégrité du secteur public, Mme Ouimet. Suite aux plaintes déposées par d'anciens employés du commissariat, une vérification a été effectuée. Le rapport, qui a été déposé en décembre 2010, souligne que Mme Ouimet n'a pas respecté son mandat et qu'elle a eu un comportement douteux envers ses employés. Leurs plaintes étaient donc fondées.

Les citoyens peuvent également nous envoyer des informations s'ils le jugent nécessaire. La pertinence de ces informations sera déterminée par les équipes d'audit.

10. Quelles sont les compétences que devraient posséder les fonctionnaires qui travaillent dans les communications?

Il y en a plusieurs. Essentiellement, je dirais : avoir un esprit d'analyse; être créatif; avoir de l'entregent, du tact; être sociable; faire preuve d'ouverture; être capable de réagir rapidement; garder son sang froid; avoir confiance en soi. C'est un amalgame de tout cela.

J'aimerais insister sur la capacité de réagir dans les moments de stress. Il est très important de garder son calme tout en étant en mesure de réagir rapidement aux événements. Plusieurs journalistes peuvent poser une question inattendue et exiger une réponse dans les plus brefs délais. Dans ces moments, il faut prendre le temps de bien faire son travail, de réfléchir aux questions légales et aux conséquences de notre réponse. Donc, comme vous pouvez le constater, une simple question peut avoir des répercussions multiples : parlementaires, juridiques et, parfois, internationales.

Merci Ghislain Desjardins!

Propos recueillis par Marie Gélinas, le 15 juin 2011, à Ottawa.